

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration 17

Membres en exercice 17

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance 12

Excusé.e.s ou absent.e.s
à la séance 5

Délibération n°03-2026-02-17

Approbation du compte administratif 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CCAS COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à dix-huit heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s le 4 février, se sont réuni.e.s exceptionnellement au Centre Social Joséphine Baker 15 Bis, Rue Jean Macé à Fontenay-sous-Bois, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS**.

ETAIENT PRESENT.E.S : Anne KLOPP – Loïc DAMIANI – Samuel MULLER – Stéphanie MICHEL – Nacera LARABI – Françoise BARRUEL – Evelyne HOURRIER – Bernard LEGER – Bernard THOREAU – Bernard MANNEVILLE – Claude CHAFIQ

REPRESENTE.E.S : Chantal CAZALS ayant donné procuration à Mme Anne KLOPP

EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S : Jean-Philippe GAUTRAIS – Anne-Marie MAFFRE – Christophe MATHIEU – Fatou CAMARA – Martial AUDIN

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU le rapport d'orientation budgétaire 2025 préalable au vote du budget,

VU la délibération du Conseil d'Administration n° 07-2025-04-01 adoptant le budget primitif 2025,

VU le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2025 par la Comptable Publique et annexé à la délibération,

VU le compte administratif 2025 établi par la Vice-Présidente du C.C.A.S annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que la procédure de vote est respectée et que la Présidence de séance est assurée par M. Loïc Damiani après unanimité des votes des membres présents,

CONSIDERANT qu'une note de présentation brève et synthétique a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE :

D'approuver le compte administratif du budget principal établi au titre de l'exercice 2025, tel qu'annexé à la présente délibération, arrêtant les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes 2025	3 584 376.64 €
Dépenses 2025	3 589 969.99 €
Résultat brut 2025	-5 593.35 €
Résultat antérieur reporté	359 161.01 €
Résultat net 2025	353 567.66 €
Section d'investissement	
Recettes 2025	17 699.52 €
Dépenses 2025	1 877.95 €
Résultat brut 2025	15 821.57 €
Résultat antérieur reporté	35 767.77 €
Résultat net 2025	51 589.34 €

Transmission électronique en
Préfecture du Val de Marne

le

Publication

le

Notification

le

Certifié exécutoire
Pour le Président et par délégation
Le Président La Vice-Présidente

